



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE
L'ALIMENTATION

Séminaire national « Brexit et négociations commerciales » du MAA - Brexit -

14 février 2019

1/66

Sommaire

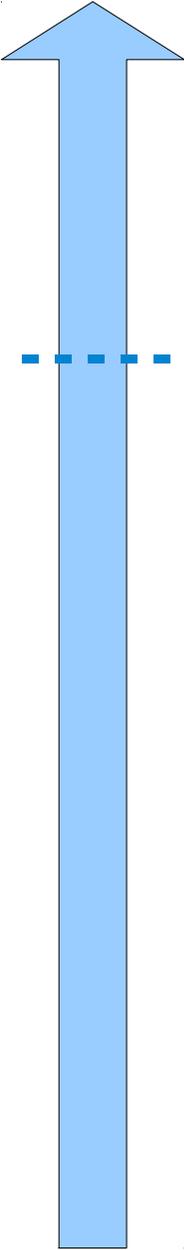
- Brexit :
 - Rappel des grandes lignes
 - Situation au Royaume-Uni
 - Scénario 1 : Brexit avec accord de retrait
 - Scénario 2 : Brexit sans accord de retrait
 - Enjeux liés à la future relation
- Négociations commerciales :
 - Actualités :
 - ALE conclus / en cours de négociation
 - États-Unis : un exercice atypique
 - Articulation PAC / politique commerciale
 - Intervention de la DG AGRI

Brexit

Rappel des grandes lignes

Bureau des négociations commerciales

Calendrier global du Brexit

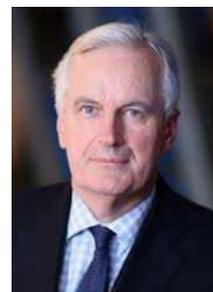


| | |
|---|---|
| → 31 décembre 2020 | <i>Période de transition potentielle, reconductible avant le 1^{er} juillet 2020 → 2021 ou 2022</i> |
| 29 mars 2019 | <i>Sortie UK de l'UE → UK = pays tiers</i> |
| 14 février 2019 | <i>Vote du Parlement britannique</i> |
| <hr style="border-top: 1px dashed #00aaff;"/> | |
| 29 janvier 2019 | <i>Parlement UK → T May poursuit les négociations sur le backstop</i> |
| 15 janvier 2019 | <i>Vote du Parlement britannique → rejet de l'accord de retrait</i> |
| 11-12 décembre 2018 | <i>T May reporte le vote du Parlement ; échec motion de défiance</i> |
| 25 novembre 2018 | <i>Conseil européen → valide l'accord de retrait et la Déclaration</i> |
| 13 novembre 2018 | <i>Le Gouvernement UK valide l'accord de retrait et la Déclaration</i> |
| 12 juillet 2018 | <i>Livre blanc UK sur la future relation</i> |
| 23 mars 2018 | <i>Adoption mandat de négociation cadre de la future relation</i> |
| 20 mars 2019 | <i>Publication d'un projet d'accord de retrait</i> |
| 29 janvier 2018 | <i>Adoption mandat de négociation période de transition</i> |
| 08 décembre 2017 | <i>Rapport conjoint UE-UK – points d'accord à ce stade</i> |
| 29 avril 2017 | <i>Orientations générales du Conseil européen sur la négociation</i> |
| 29 mars 2017 | <i>Activation de l'article 50 du TUE par Theresa May</i> |
| 23 juin 2016 | <i>Référendum au UK → 51,9 % pour la sortie</i> |

Conduite des négociations

- Négociation UE : Commission européenne (Task Force article 50)

→ Michel BARNIER



- Négociation UK : Gouvernement

→ Theresa MAY

- Négociation phasée :

➤ Phase 1 : sujets liés au retrait

→ droits des citoyens, frontière irlandaise, facture de sortie, période de transition → **accord de retrait**

PUIS

➤ Phase 2 : relation future (commerce, coopération...)

→ **Déclaration politique sur le cadre de la future relation**

- « Il n'y a d'accord sur rien tant qu'il n'y a pas accord sur tout »
- Unité des 27 autour de Michel BARNIER, négociateur unique pour l'UE

Conseil européen du 25 novembre 2018

- Validation du projet d'accord de retrait
- Approbation de la Déclaration politique fixant le cadre de la future relation
- Remerciements à Michel BARNIER
- Ajout de 3 déclarations des 27, dont une renforçant les objectifs de négociation pour la future relation

→ **Aboutissement des négociations**

Situation au Royaume-Uni

Ambassade de France à Londres

Scénario 1 : Brexit avec accord de retrait

Bureau des négociations commerciales

- *Le projet d'accord de retrait* -

Structure de l'accord de retrait

- Sujets couverts :
 - Considérations générales
 - Droits des citoyens
 - Sujets liés à la séparation
 - Période de transition
 - Règlement financier
 - Dispositions institutionnelles et gouvernance
 - Protocoles (Irlande du Nord, Chypre, Gibraltar)
 - Annexes
- 185 articles

Droits des citoyens

- Pérennité des droits suivants pour les citoyens UE au UK et pour les citoyens UK dans l'UE (4.5 millions en tout) et leur famille, qui en bénéficient avant la fin de la période de transition :
 - Droit de résidence (ainsi que pour leur famille)
 - Droit de travailler (reconnaissance des qualifications professionnelles)
 - Droit d'étudier
 - Droit de percevoir des allocations
- Frais et démarches limités autant que possible.

NB : Les modalités de résidence et de travail des citoyens UE arrivant au UK après la fin de la période de transition seront décrites par l'accord sur la future relation. Idem pour les citoyens UK dans l'UE.

Sujets liés à la séparation

- Continuité de circulation des biens mis sur le marché avant la fin de la période de transition
- Continuité de protection des 3000 IG européennes inscrites à la date du retrait selon le droit UE pendant la transition, puis protection automatique de ces mêmes IG par le droit britannique à un niveau globalement équivalent, jusqu'à la mise en place de la future relation qui remplacera ces dispositions
- ...

NB : la circulation des biens et la protection des nouveaux titres de propriété intellectuelle après la fin de la période de transition seront cadrées par l'accord sur la future relation.

Période de transition

- Jusqu'au 31 décembre 2020
- Continuité d'application au UK du droit européen et des accords internationaux de l'UE de façon dynamique
- UK ne participera pas à la prise de décision UE mais pourra participer à certains comités ou agences si nécessaire ou utile
- Possibilité pour UK de conclure (mais pas d'appliquer) des accords internationaux :
 - dans les domaines couverts par l'union douanière, devront répliquer les engagements de l'UE
 - dans les autres domaines (dont pêche), UK pourra prendre des engagements différents
- Pêche : en 2020 UK pourra négocier accès et quotas en État côtier indépendant pour 2021 et les années futures
- Peut être étendue une seule fois, d'un an ou de deux ans (mais sans les programmes de l'UE du CFP 2021-2027)

Règlement financier

- Tous les engagements pris à 28 seront honorés à 28
→ UK contribue au et bénéficie du budget de l'UE jusqu'à fin 2020 comme s'il restait État membre (montants et calendrier de versements)
- Les changements budgétaires UE post-29 mars 2019 ne s'appliqueront pas au UK
- Estimation du montant total que UK versera au budget de l'UE après le 29 mars 2020 : 44 Md€

Dispositions institutionnelles

- Comité mixte
- Règlement des différends par coopération et arbitrage
- Recours à la CJUE pour interpréter le droit de l'UE

Backstop pour l'Irlande du Nord

- 3 objectifs :
 - Pas de frontière physique entre Irlande et Irlande du Nord
 - Protection de la coopération Nord-Sud et Est-Ouest
 - Continuité d'application du Belfast Good Friday Agreement (accords de paix)
- UK et UE : tout faire pour éviter l'application du backstop, ou alors de manière temporaire
- Le backstop s'appliquera si aucun accord de relation future n'est prêt à la fin de la période de transition (prolongations possibles incluses)
- Sortie du backstop : s'il n'est plus nécessaire (décision conjointe)

Backstop pour l'Irlande du Nord

- Territoire douanier unique UK-UE (\approx union douanière) sur les biens industriels et agricoles, à l'exception des produits de la pêche
→ 0 tarifs, 0 quotas, 0 règles d'origine entre UE et UK
- L'Irlande du Nord
→ fera partie du marché intérieur UE (inclut règles SPS, etc.) et de l'union douanière UE

→ appliquera l'acquis européen permettant d'éviter une frontière physique, de façon dynamique (actualisation mais pas règles nouvelles, soumises à un processus volontaire)
- Le reste du Royaume-Uni
→ fera partie du territoire douanier commun avec l'UE

→ appliquera l'acquis européen en matière d'aides d'État et fiscale + non-régression sur le plan environnemental et social (mais pas sanitaire)

Backstop pour l'Irlande du Nord

- Possibilité pour UK de conclure des accords internationaux :
 - dans les domaines couverts par l'union douanière, devront répliquer les engagements de l'UE
 - dans les autres domaines (dont pêche, IG, SPS...), UK pourra prendre des engagements différents
- NB : backstop = arrêt de l'accès aux eaux UK mais les biens UK pourront accéder au marché UE, sauf les produits de la mer britanniques (jusqu'à obtention d'un accord sur l'accès aux eaux et d'un accord commercial)

- *La Déclaration politique sur le cadre de la future relation UE-UK -*

Éléments-clefs

- Négociation en deux temps :
 - Un cadre annexé à l'accord de retrait (Déclaration politique) → Task Force 50 (Michel BARNIER)
 - Un ou des accord(s) juridique(s) → Commission européenne (format inconnu) à partir du 30 mars 2019
- Historique des textes de position :
 - UE : Directives de négociation :
 - 29 avril 2017
 - 15 décembre 2017
 - 23 mars 2018
 - UK : Livre blanc sur la pêche (04/07/2018) et Livre blanc sur la future relation (12/07/2018)

La Déclaration politique

- Structure :
 - Dispositions initiales
 - Partenariat économique
 - Partenariat en matière de sécurité
 - Dispositions institutionnelles
 - Prochaines étapes

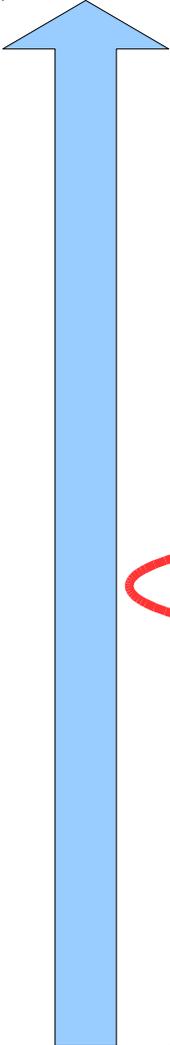
- 147 paragraphes

La Déclaration politique

- Zone de libre-échange pour les biens avec territoire douanier unique :
 - 0 droits de douane
 - 0 contingent
 - 0 vérification des règles d'origine
- Règles pour une concurrence ouverte et équitable
- Pêche : reconnaissance de UK comme État côtier indépendant
→ accord de pêche à négocier (avant le 1^{er} juillet 2020)
- Coopération : participation possible de UK aux programmes de l'Union (modalités à déterminer)

- *La ratification de l'accord de retrait* -

Ratification de l'accord de retrait



30 mars 2019 *Date limite pour l'entrée en vigueur de l'accord de retrait*

30 mars 2019 *Date limite pour le royal assent sur l'accord de retrait*

19 mars 2019 *Adoption formelle du CAG de la décision de conclusion de l'accord*

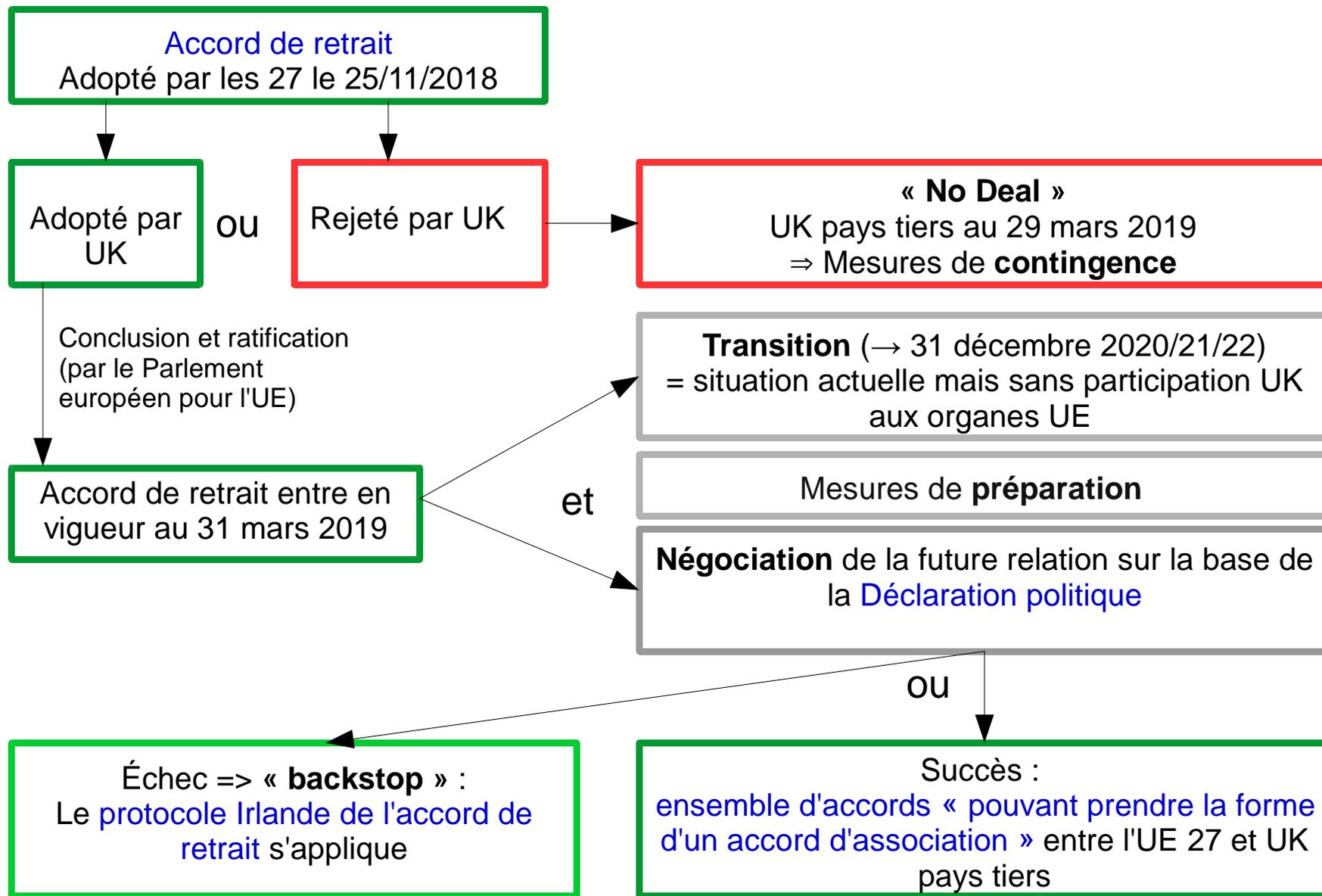
11-14 mars 2019 *Accord du Parlement européen pour la ratification de l'accord de retrait*

21 janvier 2019 *Date limite pour l'approbation du Parlement britannique*

18 décembre 2018 *Adoption par le CAG des deux projets de décision en vue de la ratification*

11 décembre 2018 *Adoption par le Collège de la Commission d'une décision sur la signature de l'accord de retrait, d'une décision sur sa ratification et d'une demande de consentement du PE*

Les scénarios et les textes correspondant



Scénario 2 : Brexit sans accord de retrait – enjeux généraux

Bureau des négociations commerciales

Enjeux généraux – impacts potentiels

Entre autres :

- Rétablissement de droits de douane OMC « par défaut » → marché UE et marché UK
- Contingents à l'importation :
 - À l'OMC → travail en cours par la Commission ; règlement PE/Conseil 2019/216
 - Dans des accords de libre-échange
- Rétablissement de contrôles aux frontières (douane, SPS, police...)
- Arrêt de l'accès des navires européens aux eaux et ressources de pêche UK

Enjeux généraux – impacts potentiels

Entre autres :

- Arrêt de la contribution de UK au budget UE
- Arrêt de la participation de UK aux programmes de l'UE
- Protection des titres de propriété intellectuelle UE au UK
- Erasmus+

Cela dès le 30 mars 2019

→ Indispensable de se préparer (État, opérateurs et entreprises)

Travaux de préparation en cours

- Préparation au niveau UE : notices, projets de règlements
- Préparation de l'État français :
 - Un délégué interministériel
 - Loi d'habilitation et ordonnances
 - Préparation des entreprises
 - Identification des mesures d'appui aux filières (pêche notamment)
- Préparation des entreprises → en interne, avec l'appui de l'État

Préparation au niveau UE

Commission and its priorities

Policies, information and services



English 

Search

[Home](#) > [Brexit](#) > [Brexit preparedness](#)

Brexit preparedness

Preparedness notices

Notices from European Commission departments on how Brexit would change law and policy in their areas of work.

[Read more on Brexit preparedness notices](#)

Legislative initiatives

Proposed legislative measures to ensure that the future EU27 framework is operational after the withdrawal of the United Kingdom

Other preparedness activities

Additional administrative and technical preparedness and contingency work, Communications and Council Working Party (Article 50) preparedness seminars

Préparation au niveau UE

- Séminaires techniques
- Projets de règlements :
 - Sur la mesure 33 « arrêts temporaires » du FEAMP
 - Sur l'accès des navires européens aux eaux UK
 - Relatif au budget 2019
 - Relatif au programme Erasmus+
 - ...

Préparation au niveau FR

- Nomination d'un délégué interministériel :
 - Vincent Pourquery De Boisserin
 - Lien avec les Préfectures de région et les Conseils régionaux (en particulier façade Nord)
 - Coordination des mesures identifiées par les différents ministères

Loi d'habilitation

- Objectif : habiliter le Gouvernement à légiférer en urgence (par ordonnance) avant le 29 mars 2019 en cas de no-deal
 - MAA concerné par 3 aspects :
 - Délocalisation des contrôles SPS
 - Accélération de la construction d'infrastructures
 - Reconnaissance des qualifications professionnelles
- Loi promulguée le 19 janvier 2019
- 5 ordonnances dont 1 « infrastructures » (24 janvier 2019)

Préparation des entreprises

- Guide pédagogique du MEF

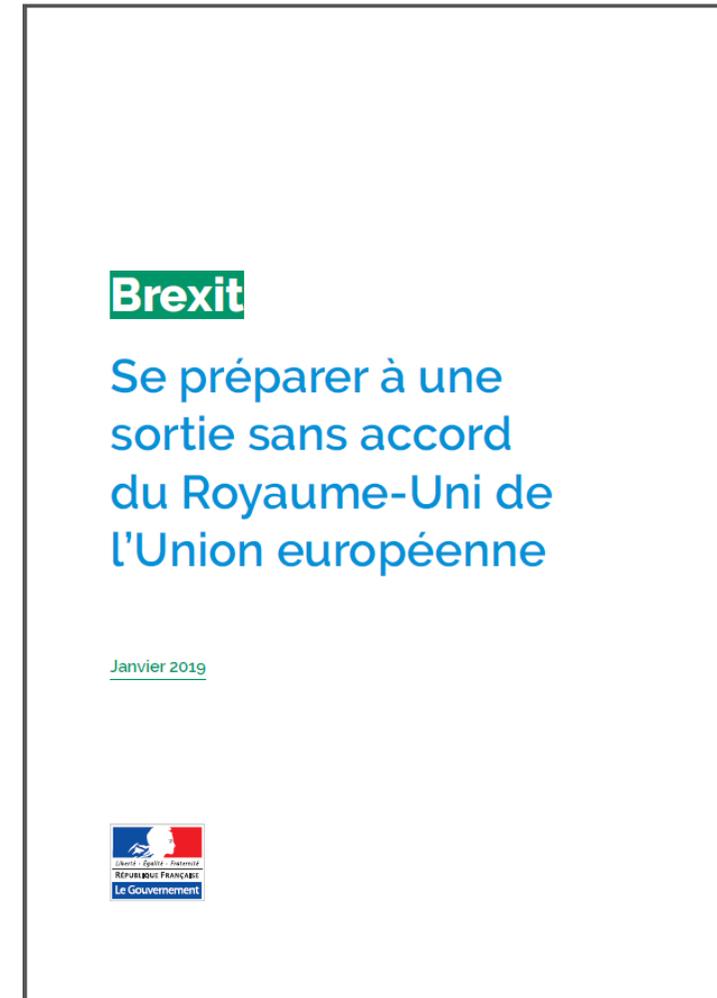
https://www.entreprises.gouv.fr/files/files/directions_services/politique-et-enjeux/entrepreneuriat/brexit-se-preparer-a-la-sortie-du-royaume-uni-de-l-ue-janv2019.pdf

- Adresses mail génériques :

brexit.entreprises@finances.gouv.fr

brexit@douane.finances.gouv.fr

brexit@agriculture.gouv.fr



Un portail interministériel



LE BREXIT,
C'EST QUOI ?

LA PRÉPARATION
AU BREXIT

VOUS ÊTES
UN PARTICULIER

VOUS ÊTES
UNE ENTREPRISE

LE BREXIT EN RÉSUMÉ

Après le référendum du 23 juin 2016, le Royaume-Uni a décidé de recourir à l'article 50 du traité sur l'Union européenne en notifiant au Conseil européen, le 29 mars 2017, son intention de se retirer de l'UE. En application de ce texte, le Royaume-Uni ne sera plus un État membre de l'UE le 30 mars 2019 à minuit, qu'il ait ou non conclu un accord de retrait d'ici là.

[EN SAVOIR PLUS](#)

En poursuivant votre navigation sur ce site, vous acceptez l'utilisation de cookies permettant d'améliorer votre expérience utilisateur.

[J'accepte](#)

[En savoir plus](#)

Dossier Brexit sur le site Internet du MAA

agriculture.gouv.fr/brexit

The screenshot shows a web browser window with the URL agriculture.gouv.fr/brexit. The page features the 'alim'agri logo and the text 'SITE DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION'. A navigation bar includes 'PRODUCTION & FILIÈRES', 'ALIMENTATION', 'ENSEIGNEMENT & RECHERCHE', and 'MINISTÈRE'. The main article is titled 'Les enjeux du Brexit pour les secteurs de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de la pêche et de la forêt', dated 06/11/2018. A large image of a FedEx Express aircraft is shown. A sidebar on the right contains a search bar, social media links, and a list of menu items: 'Le ministre', 'L'actu en images', 'Les infographies', 'Le Lab alim'agri', 'Le kiosque alim'agri', 'L'espace presse', and 'English contents'. A 'mesdémarches simple proche' logo is also present.

Dossier Brexit sur le site Internet du MAA

Pour plus d'informations :

- Portail interministériel du Brexit
- Se préparer au Brexit

Pensez à adresser vos questions aux ministères en charge :

- brexit.entreprises@finances.gouv.fr
- brexit@douane.finances.gouv.fr
- brexit@agriculture.gouv.fr



J'EXPORTE DES PRODUITS AGRICOLES, AGROALIMENTAIRES, DU BOIS, DES PRODUITS DE LA MER, DES ANIMAUX VIVANTS OU DU MATÉRIEL GÉNÉTIQUE ANIMAL VERS LE ROYAUME-UNI >

J'IMPORTE DES PRODUITS AGRICOLES, AGROALIMENTAIRES, DU BOIS, DES PRODUITS DE LA MER, DES ANIMAUX VIVANTS OU DU MATÉRIEL GÉNÉTIQUE ANIMAL DEPUIS LE ROYAUME-UNI >

J'EMPLOIE DES TRAVAILLEURS BRITANNIQUES (SAISONNIERS OU NON) >

J'AI UNE ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE DE PÊCHE DONT TOUT OU PARTIE SE DÉROULE DANS LES EAUX TERRITORIALES DU ROYAUME-UNI >

J'AI SIGNÉ OU JE VAIS SIGNER DES CONTRATS COMMERCIAUX AVEC DES CLIENTS OU DES FOURNISSEURS BRITANNIQUES >

JE POSSÈDE DES CAPITAUX OU DES INVESTISSEMENTS AU ROYAUME-UNI, OU DES BRITANNIQUES DÉTIENNENT DES CAPITAUX OU DES INVESTISSEMENTS DANS MON ENTREPRISE >

Scénario 2 : Brexit sans accord de retrait – enjeux pêche

Direction des pêches maritimes et de l'aquaculture

Pêche et produits de la mer/Brexit non-négocié¹

- Des conséquences macroéconomiques très importantes
- Avec des effets en cascade sur l'ensemble de la filière
- Et des impacts régionaux marqués
- Fondement : fermeture des accès aux eaux et ressources britanniques en cas de Brexit non négocié alors que le rapport est en moyenne de 5 pour 1 pour le volume extrait de la ZEE de l'autre partie
- Une réduction prévisible de l'activité des entreprises et également un report vers les eaux communautaires massif

Pêche et produits de la mer/Brexit non-négocié²

- Mesures d'urgence communautaires : proposition législative de la Commission du 23 janvier,
- Règlement FEAMP : adapter la possibilité d'arrêts temporaires à une situation unique, assouplir le redéploiement sur la mesure 33, simplifier son recours ;
- Règlement SMEF : se mettre en position de répondre à une initiative britannique de période transitoire, sécurisation juridique, notion centrale d'autorisations réciproques, exigence de simplification ;
- Un enjeu transversal de coordination

Pêche et produits de la mer/Brexit non-négocié³

- Application des règles relatives aux importations/exportations de produits de la mer pays tiers : règlement 1005/2008 lutte contre la pêche INN
- Exigence du certificat de captures : travaux DPMA DGDDI sur volumétrie, identification des flux, points de contrôle
- Ports désignés : identique
- Enjeu transversal : Harmonisation communautaire, position du Royaume-Uni

Scénario 2 : Brexit sans accord de retrait – enjeux sanitaires et phytosanitaires

Direction générale de l'alimentation

Les contrôles sanitaires et phytosanitaires (SPS)

1 - éléments de contexte

2 - principes généraux

Les contrôles Import

1 - préparation de l'Etat

2 - ce que doivent faire les entreprises

La certification Export

1 - principes généraux

2 - état des lieux

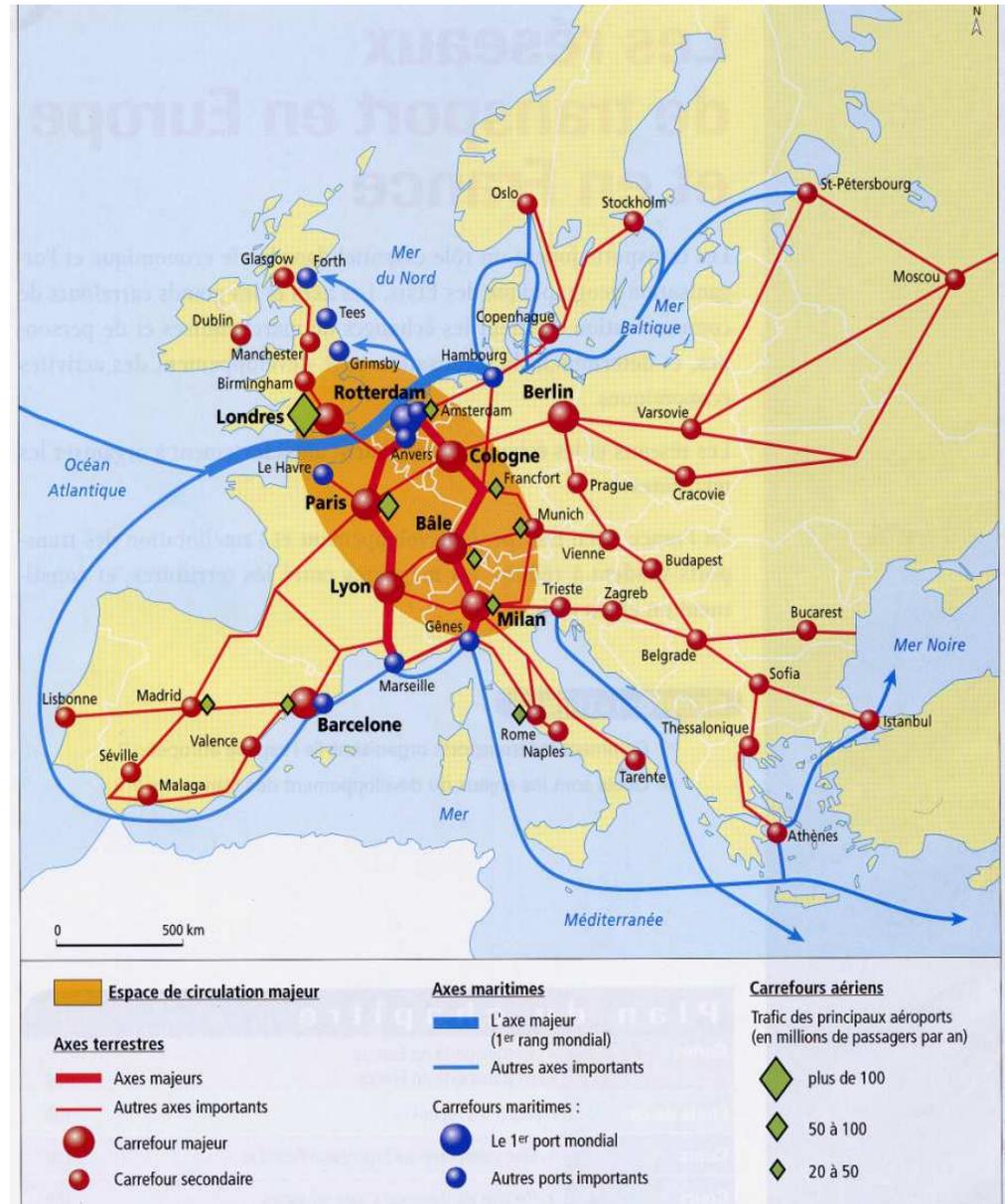
Scénarios du Brexit et contrôles SPS

Les contrôles sanitaires et phytosanitaires

- éléments de contexte -

AUJOURD'HUI à 28

- Libre circulation des produits animaux et végétaux



/66

DEMAIN à 27

Contrôles import sur :

- Animaux vivants (*risque pour la santé animale*)
- Produits d'origine animale, aliments pour animaux (*risque pour la santé humaine*)
- Végétaux (*risque pour la santé des végétaux*)

Certification export des produits ou des animaux avant le départ

Ministère de l'agriculture et de l'alimentation

=> Des outils facilitateurs

Sites internet d'information Expadon et Impadon

The screenshot shows the website interface for Expadon, a service provided by FranceAgriMer. The header includes the French Republic logo, the FranceAgriMer logo, and the text 'MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT ETABLISSEMENT NATIONAL DES PRODUITS DE L'AGRICULTURE ET DE LA MER EXP@DON'. The left sidebar contains a navigation menu with the following items: S'IDENTIFIER, CONNECTÉ SANS IDENTIFICATION, ACCUEIL, CONDITIONS SANITAIRES ET PHYTOSANITAIRES POUR EXPORTATIONS PAYS TIERS, CONDITIONS SANITAIRES POUR ECHANGES INTRAUE, CONDITIONS SANITAIRES POUR ECHANGES AVEC LES DOM, AGRÉMENT ÉTABLISSEMENT, DOCUMENTS ADMINISTRATIFS ET GÉNÉRIQUES, FLASH INFOS, and VOS INTERLOCUTEURS. The main content area is titled 'PAGE D'ACCUEIL' and contains the following text:

Ce service s'adresse aux opérateurs commerciaux, aux vétérinaires officiels et aux administrations concernés par l'exportation, de denrées animales ou d'origine animale, de végétaux et de produits végétaux et les échanges intracommunautaires d'animaux.

AVERTISSEMENT : Une attention particulière a été apportée à la réalisation des pages de ce site par FranceAgriMer ainsi qu'à la rédaction de leur contenu par Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt. Nous ne pouvons cependant garantir l'absence d'erreurs et déclinons par conséquent toute responsabilité quant à la validité ou l'exhaustivité des données présentes sur le site.

Pour obtenir des informations techniques ou administratives, tels que faire agréer à l'export leur établissement ou signaler un changement de raison sociale, les utilisateurs professionnels sont invités à contacter pour les questions du domaine végétal leur service régional de l'alimentation (SRAL) au sein des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF) ou de leurs services vétérinaires au sein des DD(CS)PP [Direction Départementale (de la Cohésion Sociale et) de la Protection des Populations].

Les adresses des services déconcentrés sont disponibles en ligne :

<http://agriculture.gouv.fr/sections/ministere/organigrammes-missions/services-deconcentres>

Pour pouvoir utiliser pleinement les fonctionnalités de ce site, nous vous conseillons les prérequis suivants :

- Navigateurs : Microsoft Internet Explorer à partir de la version 5.5 ; Netscape à partir de la version 7 ou Mozilla à partir de la version 1.7 ;
- Editeur de fichier pdf : Adobe Acrobat Reader à partir de la version 7.

/66

Les contrôles sanitaires et phytosanitaires

- principes généraux -

Importation depuis les pays tiers

→ Contrôles SPS en **poste frontalier**

- au **premier point d'entrée** dans l'UE
- dans des **locaux agréés**, adaptés à la nature des flux
- **en amont** du dédouanement

contrôles encadrés par la réglementation européenne

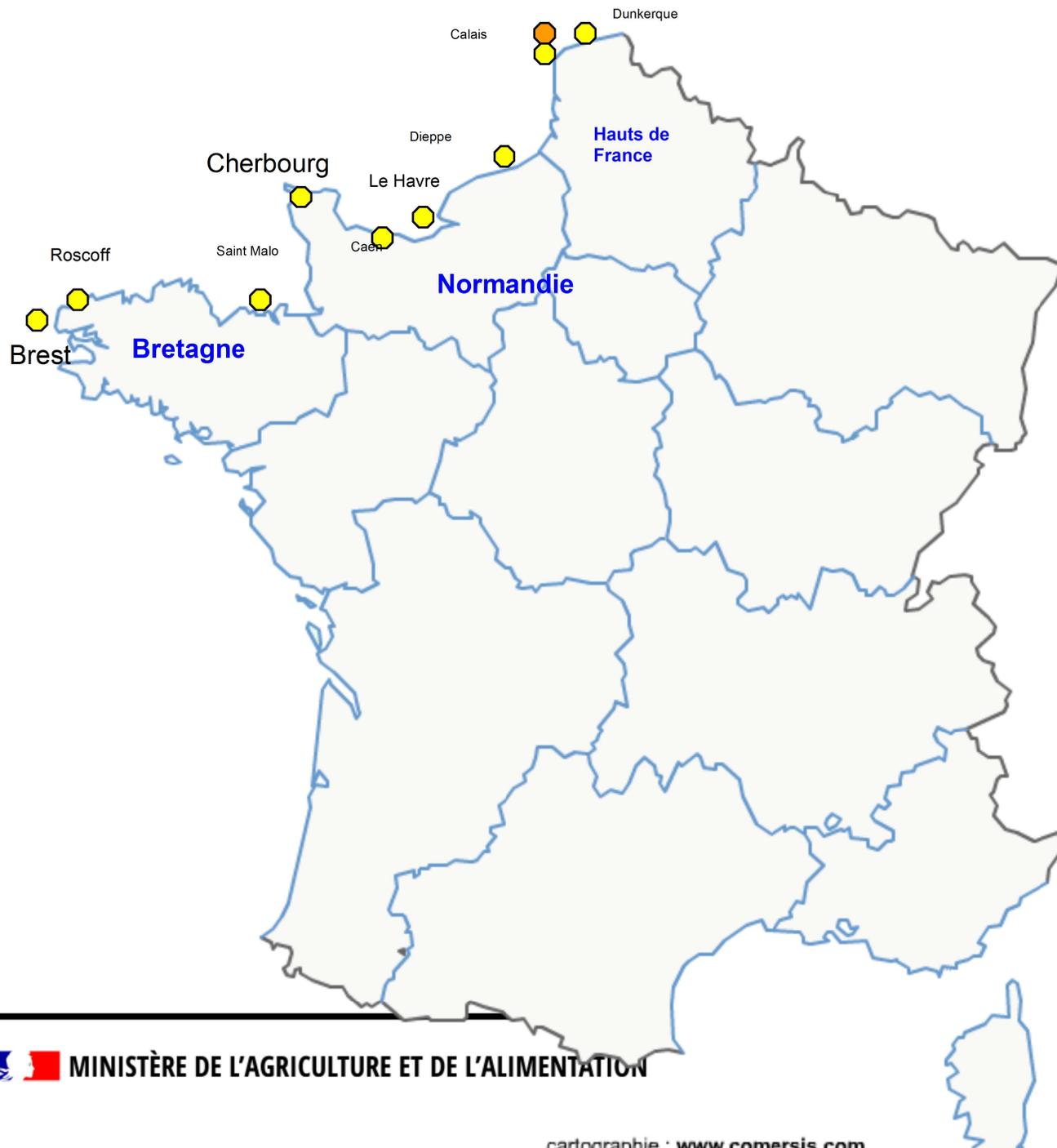
Exportation vers un Pays Tiers → Certification SPS

**Certification exigée
par le Pays importateur**

Les contrôles Import

- préparation de l'Etat -

- 1) Mise en place d'une **Task Force Brexit**
DGAL: Chef de projet et 3 correspondants régionaux
- 2) Réalisation d'une enquêtes **Flux** des 9 points d'entrée répertoriés



| | | NOMBRE DE CAMIONS | NOMBRE DE LOTS A CONTROLER |
|------------|---------------------------------|-------------------|----------------------------|
| BREST | ANIMAUX VIVANTS | 0 | 0 |
| | VIANDES | 42 | 126 |
| | AUTRES PRODUITS ORIGINE ANIMALE | 34 | 102 |
| | VEGETAUX | 230 | 690 |
| | TOTAL CAMIONS SIVEP | 306 | 918 |
| ROSCOFF | ANIMAUX VIVANTS | 7 | 21 |
| | VIANDES | 26 | 78 |
| | AUTRES PRODUITS ORIGINE ANIMALE | 724 | 2172 |
| | VEGETAUX | 73 | 219 |
| | TOTAL CAMIONS SIVEP | 830 | 2490 |
| SAINT MALO | ANIMAUX VIVANTS | 163 | 489 |
| | VIANDES | 95 | 285 |
| | AUTRES PRODUITS ORIGINE ANIMALE | 1138 | 3414 |
| | VEGETAUX | 239 | 717 |
| | TOTAL CAMIONS SIVEP | 1396 | 4188 |
| | CONTAINERS | 1000 | 1000 |

/66

| | | | |
|----------------|---------------------------------|------|-------|
| CHERBOURG | ANIMAUX VIVANTS | 85 | 255 |
| | VIANDES | 84 | 252 |
| | AUTRES PRODUITS ORIGINE ANIMALE | 1187 | 3561 |
| | VEGETAUX | 145 | 435 |
| | TOTAL CAMIONS SIVEP | 1501 | 4503 |
| CAEN-OUSTREHAM | ANIMAUX VIVANTS | 542 | 1626 |
| | VIANDES | 658 | 1974 |
| | AUTRES PRODUITS ORIGINE ANIMALE | 5849 | 17547 |
| | VEGETAUX | 1174 | 3522 |
| | TOTAL CAMIONS SIVEP | 8223 | 24669 |
| DIEPPE | ANIMAUX VIVANTS | 377 | 1131 |
| | VIANDES | 457 | 1371 |
| | AUTRES PRODUITS ORIGINE ANIMALE | 4066 | 12198 |
| | VEGETAUX | 1233 | 3699 |
| | TOTAL CAMIONS SIVEP | 6133 | 18399 |
| ROUEN | ANIMAUX VIVANTS | | 0 |
| | VIANDES | | 0 |
| | AUTRES PRODUITS ORIGINE ANIMALE | | 0 |
| | VEGETAUX | | 0 |
| | TOTAL CAMIONS SIVEP | 0 | 0 |
| LE HAVRE | ANIMAUX VIVANTS | 50 | 150 |
| | VIANDES | 262 | 786 |
| | AUTRES PRODUITS ORIGINE ANIMALE | 406 | 1218 |
| | VEGETAUX | 1167 | 3501 |
| | TOTAL CAMIONS SIVEP | 1885 | 5655 |
| | CONTAINERS | 4700 | |

| | | | |
|-------------------|---------------------------------|-------|--------|
| CALAIS PORT | ANIMAUX VIVANTS | 31 | 93 |
| | VIANDES | 4586 | 13758 |
| | AUTRES PRODUITS ORIGINE ANIMALE | 30737 | 92211 |
| | VEGETAUX | 1370 | 4110 |
| | TOTAL CAMIONS SIVEP | 36724 | 110172 |
| CALAIS EUROTUNNEL | ANIMAUX VIVANTS | 3030 | 3030 |
| | VIANDES | 3669 | 11006 |
| | AUTRES PRODUITS ORIGINE ANIMALE | 24590 | 73769 |
| | VEGETAUX | 1096 | 3288 |
| | TOTAL CAMIONS SIVEP | 32384 | 91093 |
| DUNKERQUE | ANIMAUX VIVANTS | 66 | 198 |
| | VIANDES | 6634 | 19902 |
| | AUTRES PRODUITS ORIGINE ANIMALE | 17184 | 51552 |
| | VEGETAUX | 2660 | 7980 |
| | TOTAL CAMIONS SIVEP | 26544 | 79632 |

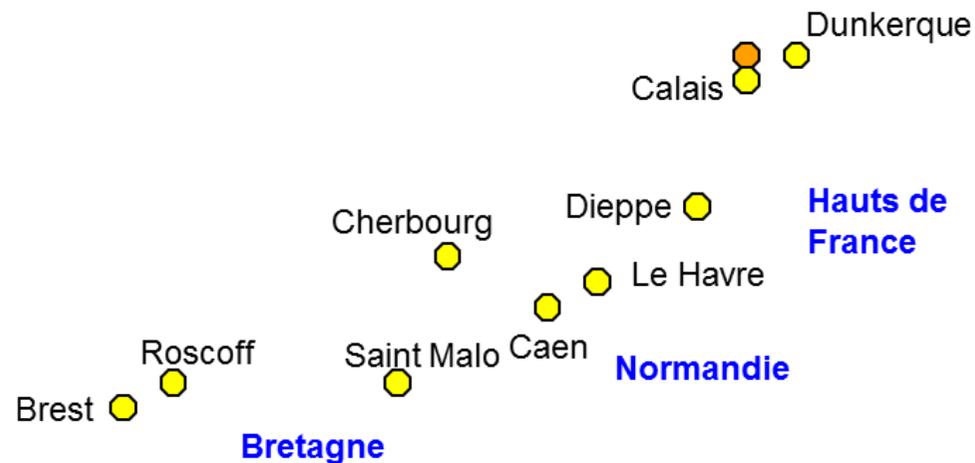


80 % du trafic RU/UE passe par la **France**

82 % de ce trafic passe par le **tronçon « Détroit »**

/66

- 3) Recrutement et **formation** des agents MAA
- 4) Accompagnement des **ports** / dossiers d'agrément d'infrastructures temporaires



Les contrôles Import

- ce que doivent faire les entreprises -

1. Certificat sanitaire ou phytosanitaire

- obtenir un certificat sanitaire/phytosanitaires des **autorités compétentes britanniques**
- vérifier les **informations** du certificat / marchandise

=> enregistrer le **certificat** dans le système européen **TRACES**

=> le **certificat** accompagne la marchandise

2. Pré-notification dans TRACES

- enregistrer les données commerciales dans le système européen **TRACES**

=> cloner le **certificat** dans le système européen **TRACES**

La certification Export

- principes généraux-

1. Certification sanitaire / animaux

Renseigner TRACES pour permettre édition et signature du **certificat sanitaire**

2. Certification sanitaire / produits d'origine animale

Renseigner le **Certificat sanitaire** (Expadon) et le faire signer par la DD(CS)PP

2. Certification phyto-sanitaire / végétaux

Renseigner le **Certificat phyto-sanitaire** (Expadon) et le faire signer par la DRAAF

La certification Export

- état des lieux -

1. Certification sanitaire/phytosanitaire

Pas de modèles de certificats des autorités britanniques à ce jour.

2. Contrôle import à l'arrivée au RU

Pas de contrôle à l'arrivée dans un premier temps *selon la dernière déclaration du Ministre britannique*, mais pré-notification requise pour certains produits (animaux, sous-produits animaux et produits germinaux)

Scénarios du Brexit et contrôles SPS

Deux scénarios au 30/03/2019 : **No Deal** - ou - **Accord**

Accord de sortie non ratifié par le Parlement britannique

→ Mise en place de **contrôles** aux frontières pour les **importations** en provenance de UK et **certification SPS** pour les **exports** vers UK le 30/03/2019

Accord de sortie ratifié par le Parlement britannique

→ Maintien de la **libre circulation des produits animaux et végétaux** jusqu'au **31/12/2020**

/66

Suivant l'accord accord de partenariat UK/UE :

→ Maintien de la **libre circulation des produits animaux et végétaux** entre FR et UK

→ Mise en place de **contrôles** aux frontières pour les importations en provenance de UK et **certification SPS** pour les exports vers UK

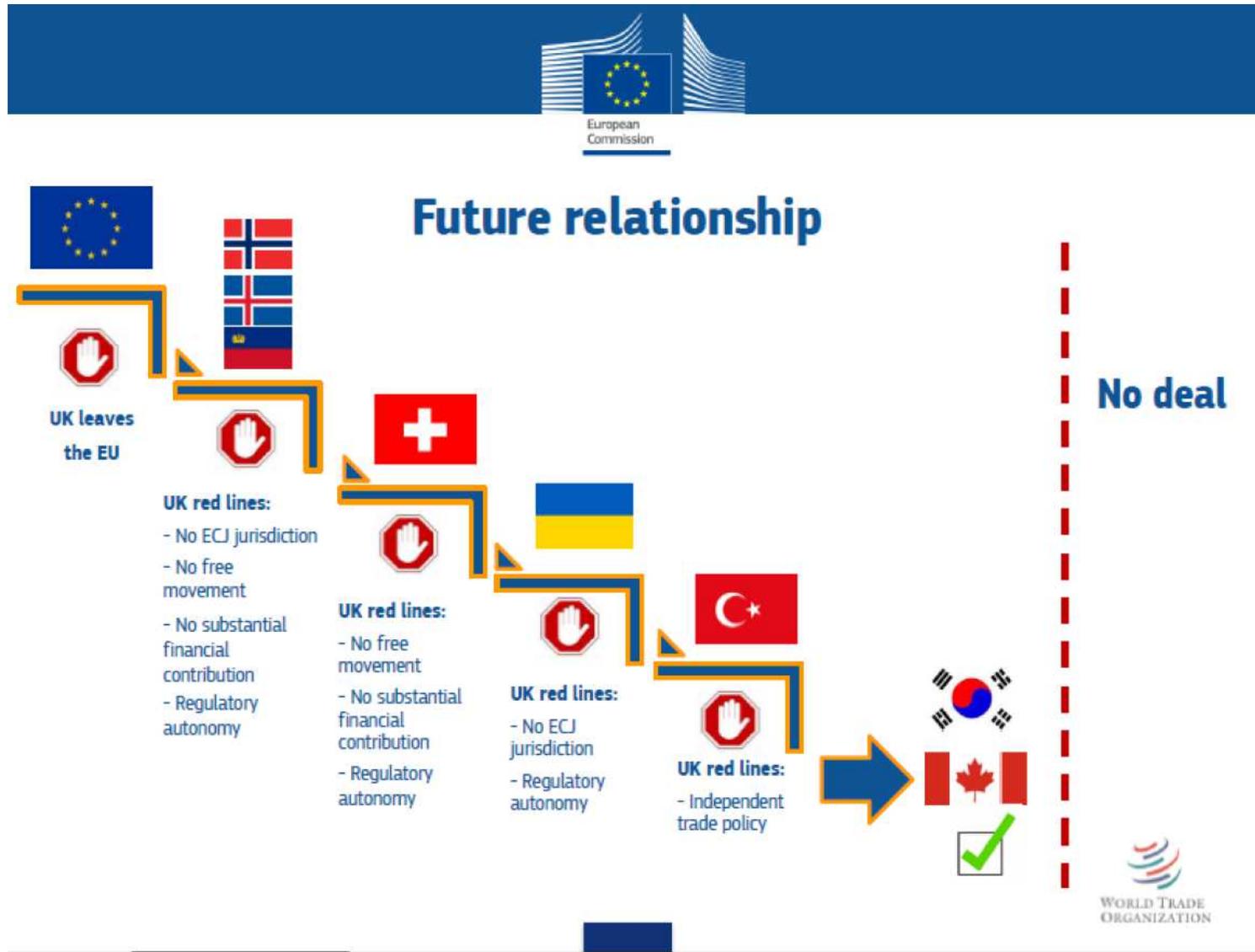
Enjeux liés à la future relation UE – UK

Bureau des négociations commerciales

Enjeux dans la négociation de la future relation

- Accès aux eaux UK et ressources de pêche afférentes
- Conditions équitables de concurrence :
 - Aides d'État
 - Sanitaire
 - Environnementales et changement climatique
 - Social et emploi
- Partage du poids des contingents agricoles à l'importation (hors OMC)
- Protection maximale des indications géographiques européennes
- Structure de la négociation et de l'accord : éviter des traitements sectoriels
 - pilotage transversal de la négociation
 - structure d'ensemble de l'accord (ex : accès aux eaux de pêche UK contre accès des biens UK au marché UE)

Formats de future relation / lignes rouges UK



Merci pour votre attention